



Former

ENTREPRISES SOUTIEN À LA FORMATION

UN FINANCEMENT SPÉCIFIQUE POUR FORMER VOS SALARIÉS

ENTREPRISES - SOUTIEN À LA FORMATION

Qu'est-ce que c'est ?

Pour permettre un accès toujours plus large à la formation, Opco EP, sous l'impulsion de son Conseil d'administration, dédie une enveloppe spécifique aux TPE-PME. Elle est mobilisable par les entreprises qui n'ont pas eu recours à un financement formation depuis le 1er juillet 2021. Elle vise à soutenir l'adaptation et la montée en compétences de leurs salariés dans le cadre du Plan de Développement des Compétences.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés, relevant du champ d'intervention d'Opco EP, n'ayant pas eu recours à la formation entre le 01/07/2021 et le 30/06/2024.

2 Avantages

- Soutenir la compétitivité de votre entreprise ;
- Gagner en compétences ;
- Motiver, impliquer vos collaborateurs.

3 Formations éligibles et financement

Opco EP prend en charge* les formations prévues dans le Plan de Développement des Compétences de votre entreprise, selon les critères, les priorités et barèmes de financements établis par votre branche professionnelle ou l'interprofession.

Consulter les [critères de financement](#).

- Formations dispensées par un prestataire de formation externe, référencé Quallopi ;
 - Parcours de 12 mois maximum, excepté pour les formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes ;
 - Date de début de formation entre le 01/07/2024 et le 31/12/2024 ;
 - Date de fin de formation au plus tard le 31/12/2025.
- * sous réserve de fonds disponibles.



À noter :

30/11/2024 : Date limite de dépôt de votre demande sur messervicesenligne.opcoep.fr.

4

Démarche

Votre conseiller Opco EP vous accompagne de l'identification de votre besoin en formation jusqu'au dépôt de votre demande de financement.

- 1. Contactez votre conseiller Opco EP** pour un rendez-vous préalable : opcoep.fr/mon-conseiller.
- 2. Connectez-vous sur votre espace dédié** "Mes services en Ligne" : messervicesenligne.opcoep.fr. Vous n'avez pas encore de compte ? Inscrivez-vous ou contactez-nous au 09 70 838 837.



À noter :

Saisissez « ESF » devant l'intitulé de formation.

3. Pièces constitutives du dossier :

- La fiche « synthèse de rendez-vous » transmise signée par votre conseiller ;
- Le programme de formation détaillé ;
- La copie du devis ou de la convention de formation.

Pour en bénéficier, prenez contact avec votre conseiller : opcoep.fr/mon-conseiller

Plus d'informations :
opcoep.fr